

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 8

Artikel: Charivaris d'autrefois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Charivaris d'autrefois.

Les curieux détails qui suivent sont tirés d'un vieux manuscrit, datant de 1815, et intitulé : *Notes recueillies de diverses conversations avec des vieillards, surtout à Dommartin et à Lavaux.*

Reproduction textuelle :

Dans quelques villages de l'intérieur de notre canton, il existe encore des sociétés de jeunes gens qui se sont perpétuées depuis un temps immémorial. On les appelle *Confrérie des Jeunes gens* ou *Abbaye des Garçons*. Leurs usages sont presque partout les mêmes, quoiqu'elles n'aient aucun règlement écrit.

Au sortir de l'enfance on peut y être engagé, mais, lorsqu'on se marie ou qu'on est devenu trop vieux pour prendre part aux amusements des confrères, on doit dire adieu à la Confrérie. On ne paie ordinairement point de prix d'entrée, mais lorsqu'on se marie on doit faire un don que l'assemblée fixe d'après la fortune présumée des époux. Quelquefois ils en sont quittes pour faire danser pendant une après-dînée toute la jeunesse à laquelle on offre du vin et une collation. Mais c'est surtout lorsqu'un étranger obtient une fille riche que les époux sont taxés sans miséricorde.

Dès que le premier ban a couru, on envoie deux membres de la société pour traiter avec les époux ou avec les parents. Si on ne peut pas tomber d'accord, on les menace du charivari et on leur donne quelques jours de réflexion. Si cela ne produit rien, le charivari est décrété. On en fixe l'organisation et on prend ordinairement la nuit du samedi au dimanche.

Des messages sont envoyés aux confréries des villages voisins qu'on invite à venir s'aider, et quelquefois il en vient de plusieurs lieues à la ronde. Il n'est pas de costume, de masque ou d'attribut grotesque qu'on ne prépare. On met en œuvre tous les moyens possibles de faire du bruit. Ce sont de grandes crécelles qu'on appelle en patois *taquenets*, et que trois ou quatre hommes peuvent à peine faire mouvoir. Ce sont des fouets et des *écourgées* de toute grandeur. Ce sont d'énormes planches fixées deux à deux par un bout et qu'on écarte à force pour les faire retomber l'une sur l'autre; ce sont des clochettes et des grelots, des chaudrons, des poêles, des pelles, des faux et toutes sortes d'autres ustensiles sonores qu'on bat sans mesure; ce sont surtout des cornets à bouquin et des porte-voix énormes ou, à défaut de ceux-ci, de grands *bourneaux*, soit tuyaux de fontaine qu'on fait emboucher successivement par les plus vigoureux stentors de l'assemblée.

Les porte-voix sont placés autour du village et; si cela se peut, sur les hauteurs voisines. Ceux qui s'en servent sont instruits d'avance de tous les faits scandaleux ou ridicules qui sont à la charge des époux ou de leurs parents. Il s'établit entre ces porte-voix des conversations qui vont jusqu'au plus grossier comique... Pendant ces entretiens bruyants, chacun se tient coi et se prépare au tintamarre affreux qui occupe les entr'actes. Les cris les plus aigres, les voix inarticulées les plus discordantes se joignent au carillon inouï de tous les instruments lugubres dont la bande est armée.

Le charivari qui a commencé vers les 11 heures du soir ne finit qu'à 1 ou 2 heures du matin, et les porte-voix annoncent le jour où il doit recommencer. C'est ordinairement à la huitaine, mais ensuite les séances sont plus éloignées. On en a vu qui n'étaient pas encore finis au bout de l'an, et braver

toutes les recherches de la police, laquelle, au reste, n'était pas très active, certain qu'on était de trouver des coupables parmi les parents les plus proches.

Un des plus fameux charivaris dont on ait gardé le souvenir est celui que les jeunes gens de la paroisse de St-Saphorin en la Vaux entreprirent en 1797. Ils parcoururent à chaque fois tous les villages dépendant des deux cures de cette paroisse. Le Baillif les fit menacer inutilement. Enfin, comme ce magistrat redoutable commençait à se fâcher tout de bon, les autorités locales lui dénoncèrent quelques-uns des acteurs, qui furent cités à comparaître au Château de Lausanne. On les mit en prison, mais on ne savait pas qu'ils avaient été suivis secrètement par trois ou quatre cents des leurs, qui arrivèrent bientôt dans la cour demandant la liberté des détenus, et disant qu'ils étaient tous coupables autant qu'eux.

Le Baillif, trop faible peut-être, se laissa persuader, se contentant de dire aux détenus relâchés qu'on les ferait juger ensuite, et de recommander à chacun de se débânder pour traverser la ville.

Ils obéirent, mais s'attendirent tous sur la place du Grand Pont, à Lutry, où les jeunes gens de cette ville leur apportèrent le vin d'honneur. Ils continuèrent ensuite leur route jusqu'à St-Saphorin, où ils se débândèrent.

On prétend que le Baillif fut fortement improuvé, mais, quoi qu'il en soit, les enquêtes ne se prolongèrent pas beaucoup, et ceux qui en furent les victimes ne furent condamnés qu'à des amendes assez légères, qu'ils eurent soin de répartir entre tous.

On présume que les approches de la révolution et la bonne note que s'étaient faite à Berne les IV Paroisses de la Vaux, contribuèrent ainsi à faire passer l'éponge sur toute cette affaire... Quoiqu'il en soit, revenons à notre sujet.

Ceux qui ne veulent pas contribuer, lors de leur mariage, au divertissement de la jeunesse, ne sont pas les seuls que l'Abbaye des garçons condamne au charivari. On le fait quelquefois à ceux que le public croit coupables d'actions indécentes que les lois ne peuvent pas atteindre ou qu'elles paraissent traiter trop doucement. Dans quelques villages, on le faisait même aux jeunes garçons qui épousaient de vieilles veuves, ou aux veuves qui épousaient des garçons. Dans certains cas, on substituait aux charivaris, dans la paroisse de la Vaux, ce qu'on appelle le *Cri des vignes*. Voici en quoi il consiste :

Dans le temps des grands ouvrages, et surtout en *effeuilles* ou en vendanges, lorsque des bandes de travailleurs se voient de loin en loin sur tous les coteaux, une des bandes interpelle la bande voisine, et il s'établit, à voix la plus haute possible, un entretien sur le sujet en question. On entremêle les récits de tout ce qu'on peut trouver de plus burlesque et de plus malin. Le patois est le langage admis, et on recherche les phrases courtes et sentencieuses.

La bande qui commence laisse de moment en moment à la bande qu'elle a interpellée le temps d'interpeller à son tour la bande suivante, et ainsi, de bande en bande, tellement qu'on a entendu ces cris se propager de proche en proche depuis les portes de Vevey au village de Pully où le vignoble est interrompu.

De temps en temps, toutes les bandes poussent des cris ou huchent de concert, ce qui fait un vacarme épouvantable sur tous les points à la fois de cet espace, qui est de plus de trois lieues.

Depuis la Révolution, le singulier usage que nous venons de décrire a presque pris fin, du moins n'est plus aussi général. Les charivaris même sont moins fréquents. Les Abbayes des jeunes gens sont aussi plus modérées dans leurs prétentions, qu'au reste

les loix réprouvent avec plus d'énergie qu'autrefois.

Autrefois, on ne pouvait danser qu'aux noces, ce qui explique l'ardeur avec laquelle les jeunes gens faisaient le charivari aux époux qui cherchaient à les priver de ce privilège. Les règlements souverains sont même allés jusqu'à fixer le nombre des danses que chacun pouvait y faire. Cette rigueur était fondée sur la crainte des rixes quelquefois sanglantes et des discordes de toute espèce auxquels se portait une jeunesse fougueuse, privée de vin pendant toute l'année, et qui s'en dédommageait volontiers avec excès dans ces occasions. On cherchait à éviter en général ou à restreindre toute réunion nombreuse, surtout à des fressortissants de divers villages, parce que ces villages étaient souvent animés les uns contre les autres de haines ou de préventions qui ne sont pas complètement effacées de nos jours, et dont divers sobriquets injurieux sont encore des témoins. Ces haines communales n'empêchaient pas les jeunes gens de se rencontrer ensemble dans les danses publiques, parce que l'amour du plaisir l'emportait sur tout; mais elles prenaient quelquefois un essor inattendu au milieu de la fête qu'elles troublaient cruellement.

Voilà entre autres pourquoi diverses sociétés ou abbayes ont été solennellement abolies.

(Reproduction interdite.)

Une clef introuvable.

O nous écrit d'Aigle, à la date du 15 février : « Votre article de ce jour : *Question féminine*, me rappelle une amusante histoire. La voici, aussi vraie qu'il est avéré que depuis bientôt six semaines nous jouissons ici du plus doux des soleils, presque sans interruption.

» Je vous dirai d'abord que je ne suis pas de ceux qui regrettent le vieux temps de la milaine et de la grisette, mais bien de ceux qui regrettent la milaine et la grisette du vieux temps. Si nos agriculteurs avaient continué à s'inspirer du principe suivant lequel le paysan doit chercher à faire produire à sa maison et à son domaine tout ce qui est nécessaire à son existence, sauf l'impossible, bien entendu, nous aurions bien moins de dettes et de soucis. Mais ce n'est pas l'économie domestique qui est le sujet de cette lettre, c'est une histoire de fileuse.

» Je les ai vues à l'œuvre, ces braves femmes d'il y a cinquante ans, soit dans la maison paternelle, soit en allant à la veillée; il m'est même arrivé de tendre traitreusement le pied pour faire tomber les cordes du rouet qui me faisait une concurrence trop assidue. Oui, c'était gentil, comme le dit votre aimable correspondant, et je trouve que c'était tout aussi intéressant que le piano d'aujourd'hui... Mais toutes ces fileuses n'étaient pas si courageuses et si acharnées; celle dont je veux parler aimait beaucoup plus à babiller et à *colterger* (*) qu'à filer.

» Un jour, son mari, qui s'était pourtant habitué à dîner tard et à avoir ses chemises mal repassées, résolut de la confondre. Il cacha la clef de la garde-robe dans le milieu de la que-

(*) *Colterd*, coterie, réunion de quelques personnes, sur le soir, pour causer. *Colterger* (en patois *colterdji*), se réunir au *colterd* du village, pour faire la *causette*.